



## Paie en retard, que dois je faire ?

Par **sebvikie33**, le **08/12/2008** à **18:29**

Bonjour,

Ca fait 1 mois que je travaille pour une société où j'exerce le métier de Commercial (Statut VRP).

A ce jour je n'ai toujours pas reçu ma paye hors beaucoup de mes collègues l'on déjà reçu, tous à des dates différentes et il paraît que c'est tous les mois comme ça. Moi je me suis renseigné et ils ont dit qu'il avaient fait partir les payes au 3/12, hors ma banque n'a toujours rien et en général, ils sont pas en retard du coup, j'ai des prélèvements rejetés.

Par contre il n'est indiqué à aucun endroit quand ma paye doit être versé et comme je n'ai jamais eu de bulletin de paie encore chez eux, je ne sais pas à quel date est fixé le paiement.

Je me suis renseigné un peu, et on me dit dès que le 1er mois est en retard on peut attaquer son employeur.

J'aimerais savoir à qui doit-on se renseigner pour attaquer son employeur, quels sont les démarches ...

J'avais une autre question, mon ancien employeur avait cette manie aussi de payer en retard, au début j'étais payé le 1er et après c'est soit le 5 soit le 15 ..., je voulais savoir si je pouvais demander des dommanges et intérêts malgré que je ne suis plus chez eux.

Merci d'avance

Par **sebvikie33**, le **09/12/2008** à **09:49**

Personne pour m'aider ???

Par **gigi**, le **09/12/2008** à **19:14**

bjr,moi aussi j ai posé un question dans le forum sans reponse pour le moment.Pour votre employeur present c le prud homme,et pour l ancien employeur ya plu rien a faire c trop tard.Courage pour le prud homme

Par **Visiteur**, le **10/12/2008** à **13:07**

bonjour,

La date de remise du premier bulletin et paiement est libre.. (dans le btp c'est vers le 10 - en intérim vers le 15)...

en principe entre le 05 et le 10... et ensuite ce doit être toujours à la même date.

nous sommes le 10, avez vous eu votre paye ?

Par **sebvikie33**, le **11/12/2008** à **12:01**

J'ai appelé mardi pour savoir, pourquoi je n'avais pas eu ma paye, ils m'ont répondu qu'ils s'étaient trompé sur les coordonnées bancaires pour le virement du coup virement rejeté, ils m'ont dit aussi qu'ils m'envoient le chèque, donc normalement je devrais l'avoir aujourd'hui. Je leur ai dis aussi que je comptais qui me paye mes agios et ils m'ont dit qu'il n'y aurait pas de soucis, donc j'attends le justificatifs des rejets des prélèvements.

Par contre aucun de mes collègues n'a reçu son bulletin de paie.

Toute façon je ne compte pas rester chez eux, j'ai trouver un autre emploi dans une autre boîte. Donc à part pour mes agios je ne donnerais pas suite à des poursuites pour des dommages et intérêts.

Voilà à bientôt

Par **Visiteur**, le **11/12/2008** à **12:56**

bon vent dans votre nouvelle boite....

si je dis bon vent... c'est qu'aujourd'hui on a du mistral... et que j'essaye de m'en débarrasser....

amicalement